

## NF EN ISO 3691-4 : 2023 Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 4: Chariots sans conducteur et leurs systèmes

La norme EN ISO 3691-4 :2020 n'est pas harmonisée au titre de la Directive Machines. Evolis a piloté le groupe d'experts mandatés à l'ISO pour publier une version révisée et destinée à être harmonisée au titre de la Directive Machines. Les adhérents d'Evolis ont été à nouveau moteur dans ce groupe international durant plus de trois ans.

La version 2023 constitue une révision technique et intègre les modifications suivantes:

- le domaine d'application a été mis à jour pour inclure une liste des phénomènes dangereux significatifs non couverts;
- la liste des références normatives a été mise à jour pour inclure les versions les plus récentes des documents;
- les entrées de terme «champ de détection actif» et «arrêt opérationnel» ont été ajoutées aux « termes et définitions »;
- les exigences de sécurité et/ou mesures de protection/réduction du risque ainsi que leur vérification, les informations pour l'utilisation, les exigences pour la préparation des zones de travail, la liste des phénomènes dangereux significatifs et la détermination de la capacité nominale ont fait l'objet de nouvelles exigences ajoutées aux paragraphes 4.1.16 à 4.1.27,
- la vérification des listes des exigences de sécurité et/ou des mesures de protection/réduction du risques a été reformulée.

La version 2023 prend en considération l'état de l'art du moment, et plus particulièrement :

- la technologie de pare-chocs virtuel;
- les chariots en mode hybride (c'est-à-dire, manuel et automatique);
- dans la zone d'opération, la spécification d'autres dégagements;
- les mesures de protection pour des zones spécifiques suivant le système de zonage (similaire à celui pour les convoyeurs pour charges isolées et les transstockeurs) propre à chaque installation.

La norme NF EN ISO 3691-4 : 2023 a été publiée en France le 2 août 2023 <sup>(1)</sup>. Elle annule et remplace immédiatement la norme NF EN ISO 3691-4 : 2020.

De plus, cette norme a été soumise pour examen par les services de la Commission Européenne. Si le résultat d'examen est positif, la norme sera alors listée comme norme harmonisée donnant présomption de conformité à la Directive Machines <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Chaque pays européen doit publier cette norme dans sa collection nationale avant le 31 janvier 2024.

<sup>(2)</sup> Des discussions sont actuellement en cours pour envisager une continuité de présomption de conformité des normes harmonisés au titre de l'actuelle Directive Machines lors du basculement au 20 janvier 2027 vers le nouveau Règlement Machines.